

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 7
Date de la convocation : 13 novembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX NEUF NOVEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

Pouvoirs :

M. Thierry DAYRE, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Roger VIARSAC
Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Marie-Christine LAURENT
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marilyn FLAMAIN
Mme Martine BERTHE, pouvoir à Mme Aurore AMOURDEDIEU
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à Mme Odile PILOZ

Excusés : M. Yves RINCK – Mme Nadia MACIPÉ

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Pascal LANTHEAUME

2025 - 11 - 104 / AFFAIRES FINANCIERES
SUBVENTIONS
Approbation d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association HPNB

RAPPORTEUR : Monsieur Christian TEULADE

Sur les conseils de la Commune, l'Association HPNB (Histoire et Patrimoine du Nyonsais et des Baronnie) qui gère le Musée Archéologique souhaite engager une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'un projet muséographique autour de l'archéologie et du patrimoine à Nyons.

La structuration de ce Musée aurait pour effet de proposer un nouveau point d'attractivité locale dans les Baronnie.

A ce jour, le Musée, bien que présentant un énorme potentiel de connaissance et de valorisation de l'histoire locale, ne peut proposer aux visiteurs qu'une partie des collections et ce avec une muséographie qui n'est pas très « claire », un peu datée et surtout avec une scénographie très encombrée.

C'est pourquoi avant d'engager le moindre projet de valorisation ou d'étude, il est crucial de connaître les collections et leur état ; et de réaliser un inventaire.

Le projet comporte donc trois phases :

- Un inventaire des collections archéologiques ;
- Une étude d'opportunité d'un musée d'archéologie et d'histoire dans le nyonsais ;
- Une étude de faisabilité de ce projet de réhabilitation du Musée à Nyons (conditions techniques, financières et opérationnelles).

.../...

Dans la perspective de réaliser cette étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet muséographique et de mener à bien l'inventaire des collections du Musée actuel, l'Association a sollicité une aide financière européenne par le biais du dispositif Leader, et de son appel à projet n°2 : Tourisme Durable, Fiche Action 3 : Diversifier les offres touristiques, notamment en hors-saison.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant (Hors taxes) :

DEPENSES		RECETTES	
Inventaire collections	27 000 €	HPNB / Ville de Nyons	8 000 €
Etude opportunité	13 000 €	LEADER	32 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

Afin de permettre à l'Association de financer le reste à charge de ce projet, il est nécessaire que la Mairie lui verse une subvention équivalente d'un montant de 8 000€.

Il est également précisé que cette proposition de subvention abroge la subvention de 10k€ précédemment accordée par le CM lors de sa séance du 25 mai 2025, délibération n° DEL2025-05-51

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
 DECIDE**

**POUR : 26
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 000 € au profit de l'Association HPNB, se substituant à la précédente subvention d'un montant de 10 000€ qui lui avait été accordée le 25 mai 2025 conformément à la délibération n°DEL2025-05-51
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du Budget Communal.

Pascal LANTHEAUME
 Secrétaire de séance



Pierre COMBES
 Maire de NYONS


